

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MERCREDI 17 JUIN 2026 – 18H15

NB : Cette assemblée s'est tenue en présentiel et en visioconférence

Mot d'accueil du Président, Jean Bouquot

Le Président, Jean Bouquot, déclare ouverte la séance à 18H21. Il accueille et remercie les Amis, sur place et à distance, ainsi que les membres du Conseil d'Administration pour leur présence à cette assemblée. Il indique que, si l'attractivité de cette réunion demeure traditionnellement un peu limitée par rapport à d'autres rendez-vous de l'Association, il se réjouit néanmoins de la mobilisation des membres présents en salle comme en ligne. Les votes des résolutions pour les personnes à distance ont déjà été soumis par mail (10 votes reçus) et les pouvoirs ont été pris en compte jusqu'au mardi 16 juin à minuit (71 pouvoirs reçus).

Le Président remercie les Amis pour l'engouement témoigné lors du lancement de saison, le 2 avril dernier, à l'occasion duquel un nombre très important d'adhérents a pris son abonnement pour les concerts de la saison 2026-27. Il souligne que l'Association des Amis de la Philharmonie poursuit son développement et compte désormais 950 membres, dont 805 cotisants. Cette progression importante et significative confirme selon lui l'attractivité de l'Association auprès du public de la Philharmonie.

Le Président observe que les tendances constatées ces dernières années se maintiennent, avec un renouvellement important des membres et une attractivité réelle auprès de nouveaux publics. Il se réjouit également du développement continu des Jeunes Amis grâce à l'engagement fort des administratrices en charge de ce projet et aux événements qui leur sont dédiés tout au long de la saison. Il les remercie chaleureusement pour leur investissement.

Jean Bouquot rappelle que l'Association compte toujours sur ses membres pour faire connaître son offre autour d'eux. Il souligne l'importance du bouche-à-oreille, qui a largement contribué au développement de l'Association ces dernières années, mais également celle des réseaux sociaux, sur lesquels l'Association est désormais davantage présente et visible.

Le Président indique que cette Assemblée Générale marque la fin d'une saison 25-26 particulièrement riche pour les Amis et pour la Philharmonie.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le Président souhaite évoquer une perspective d'évolution importante pour l'Association. Il rappelle que la Philharmonie de Paris a connu ces dernières années plusieurs évolutions structurelles majeures, notamment l'intégration de l'Orchestre de Paris en 2019 puis, plus récemment, celle de l'Ensemble intercontemporain. Il rappelle également qu'à l'origine, le Musée de la musique disposait lui aussi de sa propre association d'Amis avant que celle-ci ne rejoigne l'Association actuelle.

Le Président souligne que l'ambitieux projet porté par la Philharmonie de Paris nécessite aujourd'hui le soutien de l'ensemble des structures de mécénat existantes. Il rappelle qu'il existe actuellement plusieurs possibilités de soutenir les projets de la Philharmonie : l'Association des Amis de la Philharmonie, l'Association du Cercle de l'Orchestre de Paris, la Fondation Philharmonie de Paris, la Fondation du Cercle de l'Orchestre de Paris, le Fonds de dotation Démos ainsi que les dons directs à l'établissement. Si cette diversité témoigne du dynamisme du mécénat, elle peut également constituer un frein pour certains donateurs en raison de la complexité de l'offre.

Il rappelle par ailleurs que l'intégration progressive des différentes entités artistiques au sein de la Philharmonie a conduit l'établissement à s'interroger sur l'organisation de ses dispositifs de soutien. L'arrivée récente de l'Ensemble intercontemporain a notamment renforcé la nécessité de repenser et de rationaliser l'ensemble de l'offre de mécénat. Cette réflexion rejoint d'ailleurs les recommandations formulées dès 2019 par la Cour des comptes, qui invitait la Philharmonie à simplifier ses différents organes de collecte.

Dans ce contexte, et à l'issue de plusieurs mois d'échanges avec les représentants du Cercle de l'Orchestre de Paris, le Président annonce qu'une proposition de fusion entre l'Association des Amis de la Philharmonie et l'Association du Cercle de l'Orchestre de Paris sera soumise au cours du second semestre 2026.

Cette fusion, si elle est approuvée par les instances compétentes des deux associations, serait mise en œuvre au cours de la fin de l'année 2026 afin de devenir effective au 1er janvier 2027. Le Président précise qu'elle devra se réaliser dans le respect de l'histoire, de l'identité et des réalisations de chacune des deux structures.

Il rappelle à cette occasion l'attachement de l'Association à l'esprit de proximité qui la caractérise depuis sa création. Citant Patricia Barbizet, qui évoquait souvent une « grande famille » ou des « amis proches », il souligne la volonté de préserver cet état d'esprit malgré la croissance continue du nombre de membres. L'objectif poursuivi est de construire une fusion porteuse d'avenir pour l'ensemble de la communauté des mécènes et des Amis de la Philharmonie.

Le Président indique que les équipes des deux associations seront pleinement intégrées afin de créer des synergies et de renforcer encore le soutien apporté aux projets artistiques, éducatifs, culturels et sociaux de la Philharmonie de Paris.

Membre à la fois du Cercle de l'Orchestre de Paris et de l'Association des Amis de la Philharmonie, Jean Bouquot se déclare personnellement convaincu du caractère naturel de ce rapprochement. Selon lui, cette évolution permettra de mieux répondre aux ambitions croissantes de la Philharmonie tout en conservant une attention particulière aux attentes des membres. Il exprime enfin le souhait que chacun puisse continuer à trouver sa place au sein de cette grande communauté d'Amis réunie autour du projet de la Philharmonie de Paris.

Après cette introduction consacrée aux perspectives d'évolution de l'Association, le Président invite Olivier Mantei à présenter plus en détail les réflexions engagées autour de ce projet de rapprochement.

Préambule par la Direction Générale de la Philharmonie

Olivier Mantei, Directeur général de la Philharmonie de Paris, remercie Jean Bouquot pour son intervention ainsi que l'ensemble des membres présents pour leur soutien fidèle à la Philharmonie.

Le Directeur général souligne le rayonnement croissant de la Philharmonie de Paris et de l'Orchestre de Paris, dont le succès auprès du public n'a jamais été aussi important. Il rappelle que l'Orchestre de Paris accueille aujourd'hui près de 4 000 spectateurs payants par semaine en moyenne, un niveau particulièrement élevé au regard d'autres grands orchestres nationaux. Si la qualité de la direction musicale constitue naturellement un facteur important de cette réussite, il estime que l'intégration de l'Orchestre de Paris au sein de la Philharmonie a joué un rôle déterminant dans son développement et dans son rayonnement national et international. Selon lui, la relation entre l'Orchestre et la Philharmonie constitue un modèle vertueux dont les bénéfices sont réciproques.

Il évoque également le succès du film *Nous, l'Orchestre*, qui a permis de faire découvrir l'institution à un public particulièrement large et de renforcer encore sa visibilité. À ce titre, il rappelle que l'Orchestre de Paris constitue aujourd'hui l'un des principaux ambassadeurs de la Philharmonie de Paris.

Revenant sur le projet de rapprochement entre l'Association des Amis de la Philharmonie et l'Association du Cercle de l'Orchestre de Paris, Olivier Mantei estime que cette évolution apparaît comme une conséquence naturelle de l'intégration progressive des différentes composantes de la Philharmonie. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une fusion entre deux entités artistiques distinctes mais plutôt de la traduction associative d'une réalité institutionnelle déjà ancienne, l'Orchestre de Paris étant pleinement intégré à la Philharmonie depuis plusieurs années.

Le Directeur général rappelle également que l'Ensemble intercontemporain a rejoint la Philharmonie cette saison. Si cette intégration est récente sur le plan administratif, elle correspond selon lui à une réalité historique, artistique et morale beaucoup plus ancienne, les liens entre l'Ensemble et la Cité de la musique remontant à leur création respective. Dans ce contexte, la multiplication des structures de mécénat dédiées à chacune des composantes de l'établissement ne lui paraît ni souhaitable ni adaptée aux enjeux actuels.

Il rappelle par ailleurs que plusieurs rapports, notamment celui de la Cour des comptes, ont encouragé la Philharmonie à simplifier et rationaliser ses dispositifs de collecte de fonds. L'objectif poursuivi aujourd'hui est donc de réunir les différentes communautés de mécènes au sein d'une structure unique, plus lisible et plus efficace.

Olivier Mantei indique que cette évolution impliquera naturellement un élargissement des instances de gouvernance afin de représenter les différentes sensibilités et histoires associatives concernées. Il souligne toutefois que cette réorganisation ne modifiera pas fondamentalement les orientations poursuivies collectivement, l'objectif restant de renforcer le soutien aux projets de la Philharmonie et de développer de nouveaux partenariats.

Enfin, il rappelle que les ressources issues du mécénat ont progressé de près de 60 % au cours des cinq dernières années. Cette dynamique encourageante doit selon lui être poursuivie et amplifiée, les Amis jouant un rôle essentiel dans ce développement.

Questions diverses

À l'issue de la présentation du projet de rapprochement entre l'Association des Amis de la Philharmonie et le Cercle de l'Orchestre de Paris, plusieurs questions sont posées par les membres présents en salle et à distance.

Q : Quels sont les effectifs respectifs des deux associations et quelles seront les conséquences concrètes de leur rapprochement ?

R (Constance Lombard – Directrice du mécénat) : L'Association des Amis de la Philharmonie compte actuellement près de 950 membres, tandis que le Cercle de l'Orchestre de Paris rassemble environ 210 adhérents. Les deux structures présentent toutefois des profils différents et les retombées économiques générées par les Amis sont aujourd'hui plus importantes, notamment grâce à la forte fréquentation des concerts de la Philharmonie par leurs membres.

R (Olivier Mantei – Directeur général de la Philharmonie de Paris) : Le rapprochement des deux associations apparaît comme une évolution naturelle. Dès lors qu'elles poursuivent un même objectif

de soutien aux projets de la Philharmonie, il serait aujourd'hui plus difficile de justifier leur maintien séparé que leur regroupement.

R (Frédérique Cassereau – Vice-Présidente) : De nombreux adhérents hésitent actuellement entre une adhésion aux Amis ou au Cercle de l'Orchestre de Paris. Le regroupement permettra ainsi de gagner en lisibilité et de simplifier les démarches de mécénat tout en renforçant la communauté des membres.

Q : Quelle place occupera l'Ensemble intercontemporain dans cette nouvelle organisation ?

R (Olivier Mantei – Directeur général de la Philharmonie de Paris) : L'Ensemble intercontemporain ne dispose ni d'une association d'Amis ni d'une fondation dédiée. Son intégration au sein de la Philharmonie s'inscrit précisément dans une logique de transversalité et de mutualisation des moyens entre les différentes composantes de l'établissement.

Q : Le rapprochement des deux associations aura-t-il un impact sur le soutien apporté au programme Démonos ?

R (Olivier Mantei – Directeur général de la Philharmonie de Paris) : Démonos est déjà pleinement intégré au département Éducation de la Philharmonie et demeure l'un des projets emblématiques de l'établissement.

R (Jean Bouquot – Président) : De nombreux mécènes soutenant Démonos au-delà d'un certain niveau de contribution bénéficient déjà du statut de membre de droit de l'Association des Amis. Les modalités habituelles de soutien au programme resteront donc inchangées dans le cadre du projet de fusion.

Q : Le projet de rapprochement est-il porté par la direction de la Philharmonie ou par les associations elles-mêmes ?

R (Olivier Mantei – Directeur général de la Philharmonie de Paris) : Cette évolution résulte avant tout d'un mouvement naturel lié à l'histoire de la Philharmonie et à l'intégration progressive de ses différentes activités. Si certaines recommandations institutionnelles ont pu encourager cette réflexion, le rapprochement apparaît aujourd'hui comme une évidence pour un établissement public réunissant sous une même bannière des projets artistiques, éducatifs et culturels complémentaires.

Q : Ce rapprochement a-t-il également pour objectif de développer le mécénat international ?

R (Olivier Mantei – Directeur général de la Philharmonie de Paris) : Le contexte économique actuel impose aux institutions culturelles de diversifier leurs ressources. Les tournées des orchestres, les coproductions internationales ou encore le rayonnement de projets éducatifs comme Démonos et la Philharmonie des enfants offrent autant d'opportunités de développer de nouveaux partenariats et de renforcer le mécénat international, tout en poursuivant l'élargissement du cercle des mécènes sur le territoire national.

Au cours des échanges, Jean Bouquot accueille **Thibaud de Camas**, Directeur général adjoint de la Philharmonie de Paris, et le remercie pour sa présence.

Q : Après la fusion, quelle place l'Association occupera-t-elle parmi les grandes structures de mécénat musical en France et à l'international ?

R (Jean Bouquot – Président) : L'objectif n'est pas de se situer dans une logique de comparaison ou de classement. La priorité demeure de proposer aux membres une expérience de qualité favorisant leur fidélisation. Le taux de renouvellement des adhésions atteint aujourd'hui près de 80 %, témoignant de l'attachement des membres à l'Association.

R (Olivier Mantei – Directeur général de la Philharmonie de Paris) : Aucune structure de mécénat ne peut considérer son développement comme achevé. Il est nécessaire de continuer à mobiliser de nouveaux soutiens, d'élargir les cercles existants et de faire découvrir la diversité des activités de la Philharmonie à de nouveaux publics. Les membres sont ainsi invités à poursuivre leur rôle d'ambassadeurs de l'institution et à partager autour d'eux leur enthousiasme pour ses projets.

Après ces échanges, Jean Bouquot rappelle que le projet de fusion devra être soumis au vote des membres des deux associations avant la fin de l'année 2026 afin de permettre une mise en œuvre au 1er janvier 2027.

Le Président revient ensuite sur plusieurs événements marquants de la saison. Il rappelle notamment le succès des cocktails organisés à l'occasion de certains concerts, dont le dernier s'est tenu lors de l'entracte du concert du London Symphony Orchestra dirigé par Sir Simon Rattle le 31 mai dernier. Il souligne que ces rendez-vous de convivialité réunissent un nombre croissant de participants et remercie chaleureusement Jeanne Kubiak et l'ensemble de l'équipe pour leur implication dans leur organisation. Il invite par ailleurs les membres à continuer de partager leurs suggestions concernant le format et les horaires de ces rencontres.

Jean Bouquot revient également sur le voyage annuel organisé à Berlin, auquel ont participé vingt-cinq membres de l'Association. Il souligne la richesse du programme musical proposé ainsi que la qualité des échanges qui ont accompagné ce séjour. Les participants ont notamment eu l'opportunité de visiter la Philharmonie de Berlin avec une architecte spécialisée et de découvrir l'histoire et les caractéristiques de ce lieu emblématique.

Le Président donne ensuite la parole à Mireille Chaleyat-Maurel, administratrice. Celle-ci explique que cette rencontre avec les Amis de la Philharmonie de Berlin s'inscrit dans une démarche engagée depuis deux ans visant à développer des liens privilégiés avec d'autres associations d'Amis d'institutions musicales européennes. Après une première expérience menée avec les Amis du London Symphony Orchestra lors du voyage à Londres, cette initiative s'est poursuivie cette année à Berlin. Mireille Chaleyat-Maurel rappelle également que l'Association a accueilli au cours de la saison des représentants du cercle de mécénat de l'Orchestre de Chambre de Lausanne. L'objectif est de construire progressivement un réseau informel et amical entre différentes associations partageant les mêmes valeurs et la même passion pour la musique.

Jean Bouquot se félicite de cette initiative, qui contribue au rayonnement de la Philharmonie de Paris tout en restant simple à mettre en œuvre. Il remercie chaleureusement Mireille Chaleyat-Maurel pour son engagement dans ce projet.

Avant de conclure cette séquence, le Président tient enfin à saluer le travail de Jeanne Kubiak. Il souligne sa disponibilité constante, son écoute attentive des membres et son engagement quotidien au service de l'Association.

Reprise de l'Assemblée Générale et soumission des différents points à l'ordre du jour

1) Examen du Rapport Moral 2025 – 1^{ère} résolution

Présentation de la synthèse du Rapport moral par Guillaume Robigault, Secrétaire Général, Frédérique Cassereau, Vice-Présidente et Alice Guo, administratrice jeune.

- **Plus de 100 événements** ont été organisés en 2025 pour les Amis : visites des expositions temporaires, répétitions, rencontres avec des artistes de la saison, cocktails, visites hors les murs...
- Ces événements nombreux et variés ont été autant d'occasions de se voir, d'échanger et aussi de faire découvrir notre Association à de nouvelles personnes, en les invitant à participer, notamment à des moments de convivialité.
- Le **8ème Concert des Amis a eu lieu le 30 novembre 2025** dans une salle comble au Studio et a permis de récolter plus de 4 000 € de dons au profit du projet Démon. Guillaume Robigault rappelle que les candidatures pour la prochaine édition du Concert des Amis, qui se tiendra le 6 décembre 2026 sur le thème « Ombres et lumières », sont ouvertes jusqu'au 26 juin.
- Sur l'année 2025, l'Association comptait **870 membres**, dont **720 membres cotisants**, soit une augmentation de plus de **10 %** (+72 adhérents) par rapport à 2024 (648 cotisants).
- Le don moyen connaît une légère augmentation et s'élève à 229 € contre 224 € en 2024. Les niveaux d'adhésion supérieurs « Soutien » et « Donateur » restent stables avec 173 cotisants à ces niveaux contre 170 en 2024.
- Les **150 membres restants sont membres de droit**, ne payant pas de cotisation mais bénéficiant des avantages des Amis : grands donateurs des campagnes de mécénat participatif Donnons pour Démon, Grands Mécènes ou encore donateurs via la Fondation Philharmonie de Paris. Ils représentent 16 % des membres de l'Association, une proportion stable chaque année.
- En 2025, **233 personnes ont adhéré pour la première fois** à l'Association des Amis (230 primo-donateurs en 2024). Ce nombre stable de nouveaux adhérents témoigne de l'attractivité constante de l'Association auprès du public de la Philharmonie.
- Par ailleurs, le **taux de fidélité des Amis** (Amis 2024 ayant renouvelé leur cotisation en 2025) **s'élève à 80 %** contre 78 % en 2024. Ce taux stable témoigne de l'engagement des membres et de leur satisfaction.
- La **très bonne fréquentation de l'établissement** constitue une formidable opportunité de développement pour l'Association, tant auprès des adhérents individuels qu'auprès des entreprises souhaitant associer leur image à celle de la Philharmonie. À ce titre, le Cercle Entreprises, porté par l'Association des Amis, fait actuellement l'objet d'une réflexion afin de renforcer son attractivité.
- **L'enjeu des Jeunes Amis** demeure particulièrement important pour l'Association. Sur l'année 2025, on compte **120 membres jeunes cotisants, soit une augmentation de +29 %** par rapport à 2024 (93 membres jeunes). La stratégie mise en place depuis 2023 poursuit ainsi ses effets positifs et l'Association continuera de proposer des événements spécifiques à ce public.
- L'année 2025 a également permis de poursuivre le **développement de la stratégie de communication** de l'Association sur LinkedIn. La page compte aujourd'hui plus de 700 abonnés. Grâce à des publications régulières, elle contribue à renforcer la visibilité de l'Association et à faire connaître plus largement ses actions.

*Point soumis au vote par Jean Bouquot – L'Assemblée générale approuve le **Rapport moral 2025**.*

110 pour, 2 abstentions, 0 contre

2) Examen du rapport financier 2025 – 2^{ème} résolution

Présentation du rapport financier par François-Xavier Villemin, vice-président et trésorier de l'Association

Un compte de résultat excédentaire : une Association qui continue de croître

Sur l'année 2025, le compte de résultat est excédentaire, avec un résultat d'exploitation positif de 50 964 €, reporté sur les réserves de l'Association.

Comme cela avait été anticipé, les **frais de réception ont augmenté** (+ 11 500 €), notamment en raison du nombre croissant d'événements organisés par l'Association et de la hausse de la participation aux cocktails proposés aux membres. Par ailleurs, la réimpression de dépliants actualisés a généré une dépense supplémentaire de 1 700 €. Les dépenses de gestion ont ainsi augmenté de 13 000 € par rapport à l'exercice précédent.

En parallèle, la **pérennisation d'un quatrième poste** au sein de l'Association ainsi que les revalorisations salariales ont entraîné une augmentation des charges de personnel de 32 000 €. Au total, les charges ont progressé de 45 000 € en 2025 par rapport à 2024.

Du côté des recettes, la croissance du nombre de membres s'est poursuivie, permettant à l'Association de collecter **28 000 €** de cotisations supplémentaires. Afin d'accompagner l'augmentation des charges de personnel, la contribution de la Philharmonie de Paris a également été revalorisée à hauteur de **14 000 €**. Les ressources de l'Association ont ainsi augmenté de **38 000 €**.

Le résultat d'exploitation demeure donc excédentaire, bien qu'il soit légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent.

La bonne dynamique de développement de l'Association permet d'assumer les dépenses nécessaires à la fidélisation des membres. L'augmentation conjointe des ressources propres de l'Association et de la contribution de la Philharmonie de Paris permet d'envisager sereinement les prochains exercices.

L'état des cotisations et des dons reversés

Au cours de l'année 2025, **720 personnes ont adhéré à l'Association** en s'acquittant de leur cotisation, contre 648 en 2024. Le montant total des cotisations collectées s'élève ainsi à **138 085 €**, contre 110 236 € en 2024, soit une progression de **+25,3 %**.

Par ailleurs, 266 945 € de dons sous forme de mécénat ont été reversés en 2025 par l'Association à la Cité de la musique – Philharmonie de Paris (contre 293 010 € en 2024), répartis comme suit :

- **168 725 €** au titre des dons des Amis sur l'année 2025 (contre 145 935 € en 2024) ;
- **50 000 €** de dons des Grands Mécènes collectés en 2025 (contre 59 195 € en 2024) ;
- **48 220 €** au titre du Cercle d'Entreprises (contre 88 000 € en 2024).

De plus, un montant de **30 000 €**, issu du résultat d'exploitation 2024, a fait l'objet d'une affectation en soutien au projet de réaménagement du Musée de la musique. S'ajoutent également **4 136 €** de dons au projet Démos provenant du Concert des Amis 2025.

On atteint donc un total de **301 081 €** reversés à la Philharmonie en 2025, contre 327 010 € en 2024.

La baisse des montants reversés est principalement liée à une collecte moins importante du Cercle d'Entreprises (- 40 000 €), partiellement compensée par une hausse des dons des Amis (+ 23 000 €).

Cette diminution présente un caractère exceptionnel. Elle s'explique notamment par le départ d'Agathe Peigney au cours de l'année 2025. Pour lui succéder, Alice Briez a rejoint l'Association au début de l'année 2026 et œuvre activement au développement du Cercle d'Entreprises. La collecte réalisée depuis le début de l'année 2026 dépasse déjà 80 000 €.

Cf. document « Rapport financier 2025 » plus détaillé.

*Point soumis au vote par Jean Bouquot – L'Assemblée générale approuve le **Rapport financier 2025***

110 pour, 2 abstentions, 0 contre.

3) Arrêté des comptes – 3^{ème} résolution

*Point soumis au vote par Jean Bouquot – L'Assemblée générale **approuve l'arrêté des comptes 2025** tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et donne ainsi **quitus pour leur gestion aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.***

112 pour, 0 abstention, 0 contre.

4) Décision sur l'affectation du résultat de l'Association – 4^{ème} résolution

Jean Bouquot reprend la parole pour présenter la 4^{ème} résolution, visant à affecter une partie du résultat d'exploitation au soutien de projets portés par la Philharmonie de Paris.

Il rappelle que l'Association des Amis choisit chaque année d'amorcer et/ou d'accompagner des projets structurants de l'établissement. Au cours des deux derniers exercices, l'Association avait ainsi apporté son soutien au projet de réaménagement du Musée de la musique, achevé au printemps 2025.

Pour l'année 2026, il est proposé de soutenir deux nouveaux projets.

Le premier est le **programme EVE** – Exister avec la Voix Ensemble. Fondé sur une approche psychocorporelle et interdisciplinaire du chant choral, ce dispositif s'adresse aux collégiens. Il a vocation à se développer progressivement sur l'ensemble du territoire en lien avec les académies et les établissements volontaires.

Le second projet concerne le programme **La Maestra** et son Académie. Jean Bouquot donne la parole à Helen Naulot-Molmerret, déléguée à l'Académie de direction d'orchestre La Maestra, afin qu'elle présente ce dispositif.

Helen Naulot-Molmerret rappelle que La Maestra est née d'un constat partagé par la Philharmonie de Paris et le Paris Mozart Orchestra : malgré des évolutions récentes, les femmes demeurent encore largement sous-représentées dans les postes de direction musicale. Créé en 2020, le concours

international La Maestra est organisé tous les deux ans et bénéficie aujourd'hui d'un important rayonnement international. Chaque édition rassemble plus de 200 candidatures de femmes provenant d'une cinquantaine de nationalités. Depuis 2026, l'Orchestre de Paris participe également à la finale du concours aux côtés du Paris Mozart Orchestra.

Elle souligne également le rôle essentiel de l'Académie La Maestra, qui accompagne pendant deux ans plusieurs jeunes cheffes sélectionnées à l'issue du concours. Cet accompagnement personnalisé comprend notamment des séances d'assistantat auprès d'orchestres et de leur chef, des actions de communication, des masterclasses, des opportunités d'enregistrement et un ensemble de dispositifs destinés à favoriser leur insertion professionnelle. Le budget annuel de fonctionnement de l'Académie s'élève à environ **190 000 €**.

À l'issue de cette présentation, Jean Bouquot soumet la résolution au vote.

Point soumis au vote par Jean Bouquot – L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat 2025 comme suit :

- **40 000 €** en faveur du programme La Maestra et de son Académie ;
- **15 000 €** au bénéfice du projet EVE – Exister avec la Voix Ensemble, destiné aux collégiens ;
- il est proposé que le reste des réserves soit conservé par l'Association afin de faire face à d'éventuels aléas au cours de l'exercice 2026.

111 pour, 1 abstention, 0 contre.

5) Présentation du budget 2026 – 5^{ème} résolution

Reprise de parole de François-Xavier Villemin, vice-président et trésorier de l'Association, pour présenter le budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel des dépenses 2026 (337 296 €) est en hausse par rapport au réalisé 2025 (306 615 €) :

- Les charges de personnel sont amenées à augmenter, en raison de la pérennisation du poste de la 4^e salariée de l'Association sur une année complète ainsi que des évolutions salariales. L'augmentation de la masse salariale induit également une hausse des cotisations sociales associées.
- Les frais de réception devraient également progresser, en lien avec le développement de l'Association, l'augmentation du nombre de membres et l'organisation d'événements de convivialité (cocktails, coupons champagne, soirée du Cercle Entreprises...).

Côté recettes, la part de financement accordée par la Philharmonie de Paris à l'Association connaîtra une augmentation et s'élèvera à **210 000 €** pour l'année 2026, conformément à la convention-cadre de coopération.

La part des cotisations des membres (part de l'adhésion non déductible) est estimée à **155 000 €**, contre 138 085 € collectés en 2025.

La part espérée de mécénat collecté et directement reversée est estimée à **307 500 €**, comprenant :

- Une part de mécénat individuel pour **216 500 €** :
 - o Programme Amis : **169 000 €** ;
 - o Cercle Musique en scène : **7 500 €** ;
 - o Grands Mécènes : **40 000 €** ;
- Une part de mécénat d'entreprise (Cercle d'Entreprises) pour **100 000 €**.

François-Xavier Villemain souligne que ce budget s'inscrit dans une trajectoire de croissance continue pour l'Association, tant du point de vue de ses dépenses que de ses ressources. Il exprime le souhait que cette dynamique puisse se poursuivre tout au long de l'exercice 2026.

*Point soumis au vote par Jean Bouquot – L'Assemblée générale approuve le **budget prévisionnel 2026**.*

112 pour, 0 abstention, 0 contre

6) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration – 6^{ème} résolution

Jean Bouquot indique que sept mandats d'administrateurs arrivent à leur terme et sont soumis au renouvellement de l'Assemblée générale.

Sont candidats à leur renouvellement :

- Jean Bouquot, Président ;
- François-Xavier Villemain, Vice-président et Trésorier ;
- Guillaume Robigault, Secrétaire ;
- Espérance Ait Bachir, administratrice ;
- Éléonore Anger, administratrice ;
- Alice Guo, administratrice ;
- Pierre Ruhlmann, administrateur.

Jean Bouquot rappelle brièvement l'engagement de chacun au sein de l'Association. Il souligne notamment le rôle joué par les jeunes administratrices dans le développement des Jeunes Amis et remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur implication au service de l'Association.

Il précise également que trois postes d'administrateurs demeurent vacants à ce stade. Ils ont vocation à être pourvus dans le cadre du projet de rapprochement avec le Cercle de l'Orchestre de Paris présenté précédemment, afin de permettre l'intégration de représentants de cette association au sein de la future gouvernance.

Les candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée générale. Chaque administrateur concerné s'abstient lors du vote portant sur son propre renouvellement.

*Point soumis au vote par Jean Bouquot – **L'Assemblée générale approuve le renouvellement des mandats de Jean Bouquot (111 pour, 1 abstention, 0 contre), François-Xavier Villemain (111 pour, 1 abstention, 0 contre), Guillaume Robigault (111 pour, 1 abstention, 0 contre), Espérance Ait Bachir (111 pour, 1 abstention, 0 contre), Éléonore Anger (111 pour, 1 abstention, 0 contre), Alice Guo (111 pour, 1 abstention, 0 contre) et Pierre Ruhlmann (111 pour, 1 abstention, 0 contre) au Conseil d'Administration de l'Association des Amis de la Philharmonie.***

Une fois le vote des résolutions terminé, le Président conclut l'Assemblée en remerciant les membres pour leur présence, leurs questions et l'intérêt qu'ils portent à la Philharmonie de Paris ainsi qu'à l'Association des Amis.

Il souligne l'importance de la participation des membres à cette Assemblée générale et exprime le souhait de pouvoir les réunir encore plus nombreux à l'avenir. Il rappelle que le projet de rapprochement avec le Cercle de l'Orchestre de Paris fera l'objet d'une assemblée générale spécifique d'ici la fin de l'année 2026 et indique que les membres seront informés en temps utile des prochaines étapes.

Jean Bouquot remercie l'ensemble des participants, présents en salle comme à distance, pour leur confiance et leur engagement. Il forme le vœu que chacun ait été convaincu de l'intérêt de cette démarche pour la Philharmonie et pour les membres des deux associations.

Enfin, il souhaite à tous un bel été et invite chacun à continuer de découvrir et de faire vivre la Philharmonie dans toutes ses dimensions.

La séance est levée à 19h51.

7) Remarques diverses reçues au cours de l'Assemblée

Q : Une participante souhaite obtenir davantage d'informations sur le projet EVE (Exister avec la Voix Ensemble), présenté dans le cadre de l'affectation du résultat de l'Association, notamment sur son fonctionnement et son pilotage.

R (Constance Lombard – Directrice du mécénat) : Le projet EVE est un programme éducatif de pratique chorale destiné à des adolescents scolarisés dans des établissements situés au sein de cités éducatives. Développé en partenariat avec l'Éducation nationale, il s'appuie sur une approche psychocorporelle du chant et du travail collectif. À l'image de Démos, il vise à favoriser l'épanouissement personnel et la pratique artistique, mais dans le cadre du temps scolaire. Le projet réunit aujourd'hui plusieurs centaines de jeunes participants sur l'ensemble du territoire. Constance Lombard présente également Alice Briez, chargée du développement du mécénat autour de ce programme.

Q : Une participante félicite la Philharmonie pour la qualité de ses actions éducatives, auxquelles elle a elle-même participé. Elle suggère que les cocktails organisés par l'Association aient lieu davantage avant les concerts plutôt que pendant les entractes, qu'elle juge parfois trop courts. Elle s'interroge également sur le nombre de répétitions et de raccords proposés aux Amis.

R (Jeanne Kubiak – Responsable de l'Association des Amis) : Le nombre de répétitions proposées aux Amis a augmenté en 2025 par rapport à l'année précédente, y compris pour les activités « hors les murs ». L'Association reste attentive aux attentes exprimées par les membres et poursuivra ses efforts afin de maintenir une offre aussi riche et accessible que possible.

Q : Une participante suggère l'organisation de répétitions le week-end ainsi que davantage de rencontres avec les artistes à l'issue des concerts.

R (Jean Bouquot – Président) : Ces propositions sont accueillies avec intérêt et seront prises en compte dans la réflexion menée par l'Association sur l'évolution de sa programmation d'activités.

R (Constance Lombard – Directrice du mécénat) : Le projet de rapprochement avec le Cercle de l'Orchestre de Paris devrait permettre de développer davantage de rencontres avec les musiciens de l'Orchestre de Paris et de multiplier les occasions d'échanges avec les artistes.

R (Jeanne Kubiak – Responsable de l'Association des Amis) : L'Association s'efforce déjà d'organiser le plus grand nombre possible de rencontres avec les artistes. Toutefois, la disponibilité de ces derniers est souvent confirmée tardivement, ce qui rend parfois leur programmation complexe. L'équipe reste pleinement mobilisée pour répondre à cette attente régulièrement exprimée par les membres.

Jean Bouquot
Le Président

